Discrimination : le principal du collège refuse le candidat Identitaire mais embauche celui du Front de Gauche (MàJ)

19/12/2012 à 13h19

Addendum du 19/12/12

Plus de trois mois se sont écoulés après que la plainte ait été déposée auprès du procureur de Brest mais également du défenseur des droits, par l'avocat de Yann Vallerie, maître Cyril Guillou.

> *Trois mois, c'était le délai maximum qu'avait le procureur de Brest pour se saisir du dossier. Il ne l'a pas fait. La justice française de madame Taubira est une justice bananière et parodique.*

Si Yann Vallerie avait été refusé à cause de sa couleur de peau, de sa religion ou de son engagement politique marqué très à gauche, nul doute que le procureur de Brest se serait jeté sur le dossier, trop content d'endosser l'habit du "chasseur de bête immonde".

> *Que va il se passer désormais ? Eh bien le combat continue, et c'est sur la table du juge d'instruction que se trouve désormais le dossier. Nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout. Et nous savons que nous sommes dans notre bon droit. Le dossier est également dans les mains du défenseur des droits.*

Jeune Bretagne

7/09/12

Le Télégramme

Déclaration universelle des droits de l’homme

Article 21

2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d’égalité, aux fonctions publiques de son pays.